

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 5 juillet 2018

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 2

ERRATUM

à l'instruction N° 18-01463/ARM/CGA du 18 mai 2018 relative à l'exercice des attributions particulières exercées par le pôle travail du groupe des inspections spécialisées du contrôle général des armées pour certaines procédures administratives prévues par la quatrième partie du code du travail.

Du 22 juin 2018

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'instruction N° 18-01463/ARM/CGA du 18 mai 2018 relative à l'exercice des attributions particulières exercées par le pôle travail du groupe des inspections spécialisées du contrôle général des armées pour certaines procédures administratives prévues par la quatrième partie du code du travail.

Du 22 juin 2018

NOR A R M C 1 8 5 0 9 2 2 Z

Texte modifié :

Instruction n° 18-01463/ARM/CGA du 18 mai 2018 (BOC n° 24 du 21 juin 2018, texte 1 ; BOEM 300.1).

Référence de publication : BOC n° 26 du 5 juillet 2018, texte 2.

L'instruction n° 18-01463/ARM/CGA du 18 mai 2018 est modifiée comme suit :

Dans l'objet du texte :

Au lieu de : « relative à l'exercice des attributions particulières exercées par le pôle travail du groupe des inspections spécialisées du contrôle général des armées pour certaines procédures administratives prévues par la quatrième partie du code du travail. » ;

Lire : « relative à l'exercice des attributions particulières exercées par le pôle travail du groupe des inspections spécialisées du contrôle général des armées pour certaines procédures administratives prévues par la quatrième partie du code du travail. ».